

## Le Conseil Ecoles/Collège

Fort d'une première année d'existence et de la réflexion approfondie portée dans l'académie sur cette thématique à travers les différents GT2i (Groupes de Travail d'Innovation et d'Impulsion) , le Conseil Ecoles/Collège fonctionne dans de très nombreux cas comme une véritable instance de travail à vocation réellement pédagogique qui, dans une réelle continuité depuis la maternelle jusqu'à la fin du collège, induit déjà une évolution des pratiques et sans doute aussi de certaines instances existantes (conseils pédagogiques, conseil d'école, ...)

### Une mise en place qui obéit à des orientations stratégiques qui portent :

- sur l'identification précise des écoles du collège :
  - toutes les écoles ne peuvent pas participer directement au conseil écoles/collège mais toutes sont destinataires de tous les documents produits ( compte-rendu, invitation avec ordre du jour, ...)
  - lorsque le conseil se décline en commission, tous les personnels de toutes les écoles sont informés et invités : les candidatures spontanées sont acceptées
- sur un calendrier départemental établi en début d'année avec les grandes échéances
- sur le travail ayant trait au CEC à mener en réunion de bassin de formation
- sur la mise en place d'un espace numérique commun pour faciliter les échanges
- sur les lettres de mission des personnels de direction qui porteront pour partie sur la mise en œuvre du conseil écoles/collège
- sur les objectifs prioritaires :
  - faire en sorte que tous les élèves valident le SCCC.
  - accompagner chaque élève dans la perspective des cycles et non de l'année scolaire et lui apporter les aides nécessaires
  - organiser la progression des apprentissages de l'école maternelle à la fin du collège en mettant en cohérence les différents projets et organisations pédagogiques
- sur la nécessité d'évoquer dans les dialogues de gestion des collèges les problématiques du CEC ; les dialogues se tiendront en présence de l'IEN –A et de l'IEN avec éventuellement un conseiller pédagogiques :

- des indicateurs communs sont identifiés et travaillés
- le rapprochement des pratiques est fait :
  - ex : l'entrée dans l'écrit / la trace écrite / les PPRE / l'EIST ...

**Des préconisations ont été arrêtées dans le cadre du GT2i « Réseau Ecoles/Collège ». Elles concernent :**

- **les modalités d'organisation :**
  - aller au-delà de la liaison CM2/6<sup>ème</sup> : intégrer pour cela des directeurs ou des adjoints de maternelle dont les pratiques pédagogiques seront une ressource (construction des compétences langagières ; construction de l'oral scriptural, ...)
  - travailler par commissions : c'est un moyen de contourner certaines difficultés de mise en oeuvre (contraintes de temps / contraintes liées au déplacement, ...) : ouvrir le plus largement les commissions
  - mettre en place *un pilotage conjoint* :
    - IEN – chef d'établissement – IPR référent - directeur d'école
    - arrêter *conjointement* l'ordre du jour
    - co-rédaction du compte-rendu du (CEC IEN – chef d'établissement)
    - transmission à tous les participants et à toutes les écoles du secteur
    - mettre en place les CEC dans le cadre d'une vraie co-animation ( apprendre à travailler ensemble)

- **la nécessité d'identifier une problématique précise :**

Des expériences menées dans l'académie, un enseignement majeur ressort :

- chaque fois qu'un CEC est parvenu à identifier une problématique de secteur, perçue comme un besoin réel, les différentes approches se fédèrent et se structurent (mise en place des commissions de travail, participation importante des enseignants sur la base du volontariat, disparition des obstacles dus à des contraintes d'organisation, ...)
- la problématique nettement identifiée suscite un questionnement à partir duquel les commissions travaillent et construisent un plan d'action

- **l'élaboration d'un plan d'action :**

Les actions vont désormais au-delà de la liaison écoles/collège. **Elles découlent de la problématique pédagogique et éducative identifiée par le CEC et concernent tout autant l'école que le collège.**

- **2 exemples parmi d'autres :**
  - Un collège rural :
    - Problématique : l'absence d'ouverture culturelle et une faible stimulation des élèves

- Commissions mises en place et recherche d'actions sur : 1. La culture – 2. Les sorties
  - Un collège d'une zone difficile :
    - Les points de difficulté recensés : la difficulté à adopter des comportements d'élèves et celle d'entrer dans les apprentissages
    - Thématiques retenues :
      1. Thématique de santé sur le territoire
      2. Langage (lien avec des enseignants de maternelle)
      3. Sciences et mathématiques
      4. Réflexion sur le sens de la commission d'harmonisation
- .....